

MUNICIPALITÉ DE LYSER

Téléphone
819-389-5787
Télécopieur
819-389-5981
Courriel
info@municipalite.
lyster.qc.ca

Heures de bureau

Lundi, jeudi
9h à 12h et 13h à 16h

Mardi, mercredi
9h à 12h et 13h à 17h

Vendredi
9h à 12h

Heures de bureau du maire

Lundi de 9h à 11h sur rendez-vous

Heures de bureau de l'inspecteur municipal

Lundi 10h à 12h
Jeudi 14h à 16h

Lyster vous informe est un bulletin d'information municipale, distribué gratuitement par la municipalité à tous les foyers de la municipalité.

Conception
Loïc Lance

Courriel
coord@municipalite.
lyster.qc.ca

Prochaine date de tombée
mercredi 27 juillet

QUELQUES MESSAGES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LYSER

BIBLIOTHÈQUE GRAZIELLA-OUELLET

Horaire estival : Les mardis de 19 h à 20 h 30. La bibliothèque sera fermée les jeudis et les samedis à compter du 23 juin. Les heures régulières reprendront le 6 septembre.

Nous avons besoin de bénévoles pour l'automne. Bon été à tous!

LA FABRIQUE

RECHERCHE LECTEURS, SERVANTS DE MESSE & MINISTRES DE COMMUNION

Notre banque de noms des personnes disponibles diminue. Nous demandons aux personnes désireuses de servir le Seigneur dans ces services de communiquer avec nous. Nous recherchons également des personnes pour les funérailles (servants de messe et ministre de communion). Les personnes intéressées à rendre un de ces services, communiquez au secrétariat de la Fabrique au 819-389-5903 (laissez votre nom et numéro de téléphone si le bureau est fermé) ou envoyez un courriel à steanastasia@live.ca.

LE BON BERGER

Cher **Enfant(s)** et **Parent(s)**, pour connaître Jésus et son Amour pour toi, il y a des rencontres du Mouvement **Les Brebis de Jésus** qui commenceront en septembre 2011. Tu aimerais venir?



Suite à son baptême, comment guider son enfant pour qu'il connaisse le Christ Jésus et puisse amorcer sa vie Chrétienne? Ces rencontres sèment en eux un brin d'espérance, beaucoup d'amour et leur donne confiance. Elles auront lieu une fois par semaine au sous-sol de l'église à Lyster et ce durant onze (11) à quinze (15) semaines consécutives. Nos bergers (ères) seront heureux(es) de vous accueillir. Les cours débutent la semaine du 2 septembre 2011.

Plus tard, quand votre enfant fera ses sacrements, il sera en mesure de mieux comprendre les gestes qu'il va poser, et pour vous, l'enseignement sera beaucoup plus facile. Cette invitation concerne aussi ceux et celles qui étaient déjà dans le mouvement l'an passé et qui désirent continuer leur cheminement.

Si cela vous intéresse et intéresse **surtout votre enfant** vous pouvez me contacter, avant le 15 juillet 2011 au secrétariat de la Fabrique au 819-389-5903 ou par courriel à steanastasia@live.ca.

Les Brebis de Jésus, **un éveil a la Foi Chrétienne** dans le contexte d'aujourd'hui. Bienvenue à tous.

LE GRAVEUR SERA À LYSER LE 9 JUILLET PROCHAIN

Pour les gravures, le nettoyage ou pour recoller les pierres tombales, contacter Rémi ou Jacynthe au 819-389-5508.



OCCASION D'AFFAIRES!

Commerce de confection à vendre, établi depuis plusieurs années. Bon réseau de couturières d'expérience. Travail à l'année. Idéal pour couple désirant se partir en affaires. **INVESTISSEMENT MINIME!**

Contactez Sylvie Faucher 819 389-2299

CLINIQUE DE SANG D'URGENCE

Lundi 18 juillet de 14 h à 20 h
À la Salle des Chevaliers de Colomb
Organisée par les Chevaliers de Colomb et le Cercle de Fermières

REMPLACEZ VOTRE VIEUX FRIGO POUR 75\$ À 120\$

Le programme Remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu pourrait vous aider à réduire votre consommation d'énergie. Pour 75\$, 95\$ ou 120\$, nous vous offrons de remplacer votre vieux réfrigérateur par un appareil neuf homologué ENERGY STAR. Un dépliant d'information complet est disponible au bureau municipal.

Pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec ACEF des Bois-Francs : 819-752-4504 ou 1-888-752-5855.

JUILLET 2011

LYSTER VOUS INFORME

Bulletin d'information de la Municipalité de Lyster



Dans ce numéro :

Règlementation sur les piscines résidentielles	2
Avis public assemblée publique de consultation	2
Informations municipales	3
Quelques dates à retenir	3
Jeunes experts	3
Symposium d'arts visuels de Lyster	3
Quelques messages des organismes...	4
Remplacez votre vieux frigo	4
Occasion d'affaires	4
Clinique de sang d'urgence	4

INFO 12-18 LYSER

L'année s'est terminée en beauté pour les jeunes administrateurs du Comité 12-18 de Lyster. Différentes reconnaissances ont été remises à plusieurs d'entre eux pour la qualité de leur implication dans la vie de leur municipalité. Pour débiter, la municipalité a remis, lors de la séance du conseil municipal du mois de juin, un certificat reconnaissance à tous les administrateurs du Comité 12-18.

De plus, lors de la Soirée Hommage 12-18 du 4 juin dernier, trois jeunes de Lyster, Alexandra Vachon, Maude Lambert et Laura-Lise Lambert-Dostie ont été mises en nomination pour le prix «Mérite municipal». Félicitations à Alexandra Vachon qui a remporté ce prix! Pendant cette soirée, le lieutenant Gignac de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de l'Érable) a également remis à Jonathan Martineau, trésorier du Comité 12-18, le prix «Civisme-Engagement-Leadership 12-18». Jonathan a été choisi par



la Sûreté du Québec parmi plusieurs autres candidats pour sa grande implication et sa personnalité.

Félicitations aussi à Nathalie Martel qui fût honorée par les jeunes lors de cette soirée! Ils tenaient à remercier Nathalie pour son aide apportée tout au long de l'année.

Pour terminer, le conseil des maires de la MRC a également souligné la grande implication de Laura-Lise Lambert-Dostie, dans la vie de sa municipalité, en lui remettant le Prix Jeunesse de la MRC de l'Érable. Félicitations Laura-Lise et bonne chance dans tes études!

KIOSQUE DE PRODUITS RÉGIONAUX

Une nouveauté cet été à la Gare de Lyster, en collaboration avec «Les Pêchés de Laurence», un kiosque de produits régionaux est en train de voir le jour.

Vous désirez proposer vos produits du terroir ou exposer vos œuvres d'art? N'hésitez pas à contacter directement Laurence ou Jean-Marc en passant à la Gare ou téléphoner à Loïc au Centre des Loisirs (819-389-5485), il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions sur le sujet.



RÈGLEMENTATION SUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

La municipalité tenait à informer ses citoyens du nouveau Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles que le gouvernement du Québec a adopté, en juillet 2010.

Essentiellement, son application vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et ce, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles. Le Règlement contient les normes qui ont trait aux installations incluant la piscine, l'enceinte devant protéger l'accès à la piscine ou les équipements liés au fonctionnement de celle-ci.

À compter du 22 juillet 2010, date de son entrée en vigueur, **tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau Règlement**, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. **Première infraction** : amende d'au moins 500\$ et d'au plus 700\$. **Récidive** : amende d'au moins 700\$ et d'au plus 1000\$.

Application du règlement

Seuls les propriétaires qui ont installé ou remplacé une piscine **après le 22 juillet 2010** sont assujettis à respecter le règlement à l'exception de ceux dont la piscine a été acquise avant cette date si, et seulement si, cette piscine est installée au plus tard le 31 octobre 2010.

Le règlement concerne « tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade dont la profondeur est de 60 centimètres ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.R.Q., c.S-3, r.3) à l'exception d'un bain à remous ou d'une cuve thermique (spa) lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. »

Ce règlement s'applique donc aux :

- Piscine creusée
- Piscine semi-creusée
- Piscine hors terre
- Piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)

Pouvoir et rôle des municipalités

Les municipalités ont la responsabilité de veiller au respect du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. **Les citoyennes et les citoyens doivent donc se référer aux autorités compétentes de leur municipalité pour connaître les règles en vigueur.**

Le citoyen devra demander un permis à sa municipalité locale afin de construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. La personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera

pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

Exigences du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Enceinte
Toute piscine doit être entourée d'une enceinte donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

Exception à l'obligation d'entourer une piscine d'une enceinte

La paroi rigide d'une piscine hors terre qui atteint 1,2 mètre de hauteur - ou la paroi souple d'une piscine démontable (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur - peut tenir lieu d'enceinte si l'accès à la piscine s'effectue par l'un des moyens suivants :

- une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- une échelle ou plateforme dont l'accès est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus;
- une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus.

Mesures temporaires

Une enceinte temporaire, ou toute autre mesure visant à contrôler l'accès à la piscine, peut être nécessaire durant l'exécution de travaux nécessitant l'obtention d'un permis. Ces mesures temporaires peuvent remplacer les mesures de contrôle d'accès prévues au Règlement en autant que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.

Particularité de la piscine creusée ou semi-creusée

La piscine creusée ou semi-creusée doit également être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 296 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 124 AFIN D'AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 31C.»

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 4 juillet 2011, le projet de règlement intitulé «RÈGLEMENT NUMÉRO 296 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 124 AFIN D'AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 31 C» et tiendra une assemblée publique de consultation le 15 août 2011 à 19h30, au 2375 rue Bécancour à Lyster, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE l'objet du règlement concerne une modification au Règlement no 124 sur le zonage :

- Dans la zone 31 C, l'article 4.2.2.2, Classe 2, «Autres ventes au détail», est pointé à la grille de spécifications avec les notes 596.9 (vente au détail d'articles de jardin et de ferme) et 829 (services d'horticulture et fleuriste).

QUE ce projet de règlement vise la zone 31 C et les zones contiguës, soient : 15 AD, 34 Ia, 32 Ra, 28 Ra et 29 Ia/C ;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil qu'il désigne expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Lyster, ce 5^e jour du mois de juillet 2011.

Suzy Côté
directrice générale et sec. très.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- ♦ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le **15 août** et le **6 septembre** à 20 h.
- ♦ Veuillez prendre note que le *bureau municipal sera fermé* pour les vacances estivales du 24 juillet au 6 août inclusivement.
- ♦ Prochaines visites de *Service Canada* dans nos locaux : **20 juillet et 17 août**. Heures d'ouverture : 9h30 à 12h et 13h à 15h.
- ♦ Prochain versement de taxes : **le 21 juillet**. Passez vous inscrire au retrait préautorisé, ça vous simplifiera la vie!

QUELQUES DATES À RETENIR

14 JUILLET : JEUDIS EN CHANSON

à la Gare de Lyster

Artistes invités :

19 h 30 : Marie-Andrée Bergeron (Chansons françaises et québécoises)

20 h : Maxime Thibeault (Pop Québec)

APPORTEZ VOS CHAISES.

9 AOÛT 2011 : INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET RÉUNION ANNUELLE POUR LA SAISON 2011-2012

Au Centre des loisirs de Lyster

Pour information : Daniel Plante 819-389-1013

13 et 14 AOÛT : SYMPOSIUM D'ARTS VISUELS DE LYSTER À LA GARE DE LYSTER

Le 13 août de 13 h à 17 h

Le 14 août de 11 h à 17 h

13 AOÛT : LYSTER OPEN

Tournoi de golf organisé par la municipalité au Club de Golf de Plessisville. Le dépliant complet sera disponible ultérieurement au Centre des Loisirs, au bureau municipal, ainsi que dans plusieurs commerces de la municipalité. Si vous désirez participer à l'organisation de cet événement, contactez Loïc Lance au 819-398-5485.

2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 2011 : TOURNOI FAMILIAL DE BALLE DONNÉE

Au profit Hockey mineur de Lyster

Au Centre des loisirs Lyster

Pour information ou inscription : Daniel Plante 819-389-1013

JEUNES EXPERTS

Vous avez besoin d'un coup de main? Appelez les Jeunes Experts de votre municipalité.



Tonte de pelouse, travaux de ferme, peinture, jardinage, bois de chauffage à entrer, piscine à nettoyer, etc.)

Contactez-nous au 819 389-5415 Samuel Labrecque, Laurent Drolet et Jérémy Lacasse

SYMPOSIUM D'ARTS VISUELS DE LYSTER

Le 13 août de 13h à 17h
Le 14 août de 11h à 17h
À la Gare de Lyster

(S'il y a prédiction de pluie, le Symposium aura lieu à la Surface Desjardins)

LES ARTISTES EXPOSANTS

Natasha Dubois, Ste-Apollinaire
Glorianne Bois Ross, Victoriaville
Sylvie Montreuil, Victoriaville
Isabelle Robichaud, Québec
Pauline Goudreau, Québec
Jean-Guy Hinse, Lyster
Sylvie Faucher, Lyster
Emmanuelle Lessard, Plessisville
Pauline Dubois, Val-Alain
Sonia Labonté, Lyster
Cécile Beaulieu-Labrecque, Lyster
Marielle Gignac, Lyster
Sylvie Beaulieu, Lyster
Gisèle Grenier, Val-Alain
Diane Manningham, Lyster
Georgette Gravel, Ste-Agathe
Daniel Martineau, St-Norbert d'Arthabaska
Pierrette Fillion, Lyster
Josée Boucher, Plessisville
Joceline D. Jutras, Princeville
Hélène Turmel, Ste-Agathe
Jacques Landry, St-Bruno
Luc St-Martin, Lyster
Alain Noël, Lyster
Louise Payeur, Ste-Agathe
Denise Laliberté, Victoriaville
Gaétan Jean, Victoriaville
Marièle Giguère, Victoriaville
Ghislaine F. Pellerin, Victoriaville
Marielle Désilets, Victoriaville
Shanel Carrier, Lyster
Karine Manningham, Plessisville
Cercle de Fermières de Lyster
Myriam Martineau et Josée Fiset, Lyster

CONFÉRENCIERS

Sylvie Montreuil, Samedi 14 h
Sa passion et ses techniques
Nancy Rousseau, Samedi 16 h
Portraitiste
Yolande Bernier, dimanche 13 h 30
Technique du Nihonga

Le dépliant complet sera disponible bientôt au bureau municipal et dans différents commerces de la municipalité et de la région.